COMPRENDRE VOTRE FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

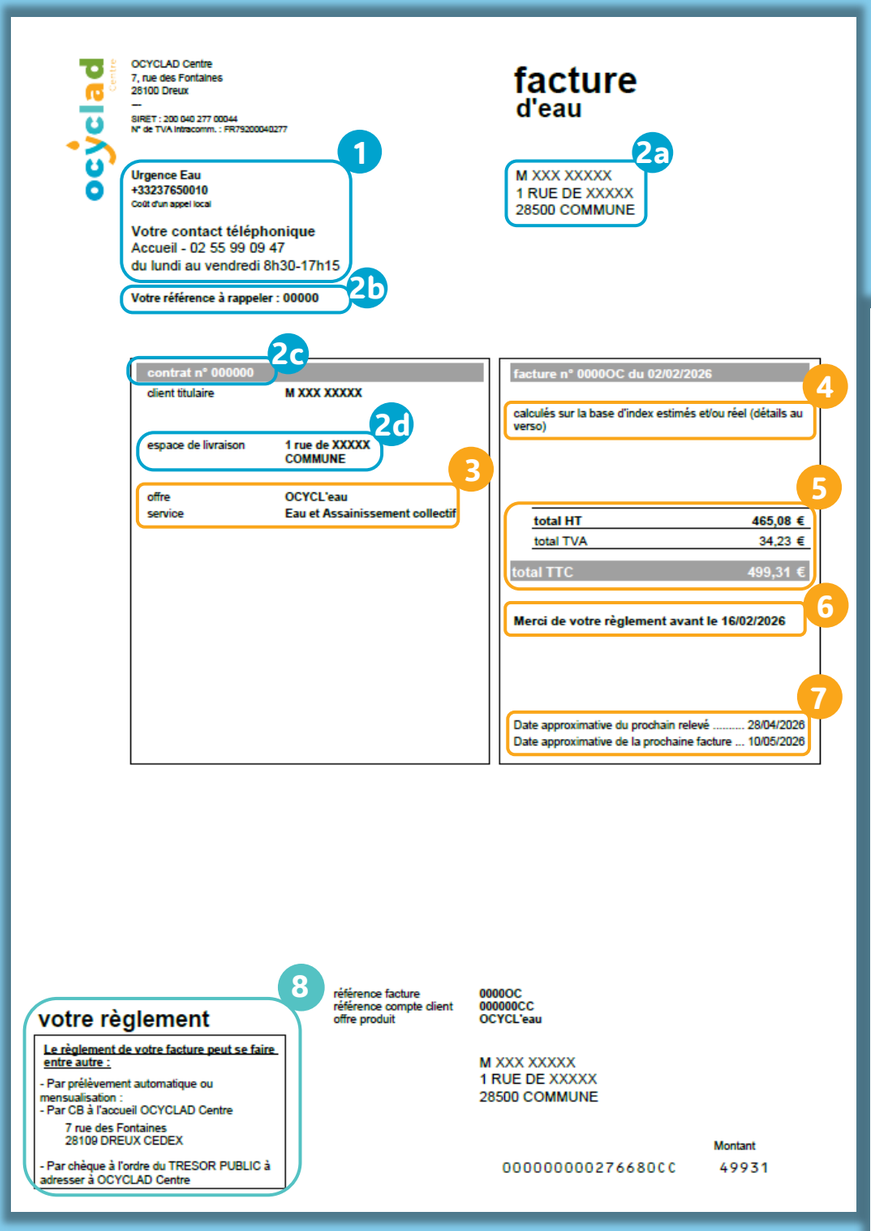

OCYCLAD Centre
7, rue des Fontaines
28100 Dreux
—
SIRET : 200 040 277 00044
N° de TVA Intracomm. : FR79200040277

facture d'eau

1
Urgence Eau
+33237650010
Coût d'un appel local

Votre contact téléphonique
Accueil - 02 55 99 09 47
du lundi au vendredi 8h30-17h15

2b Votre référence à rappeler : 00000

2a
M XXX XXXXX
1 RUE DE XXXXX
28500 COMMUNE

2c contrat n° 000000
client titulaire — M XXX XXXXX
2d espace de livraison — 1 rue de XXXXX COMMUNE
3 offre — OCYCL'eau
service — Eau et Assainissement collectif

facture n° 0000OC du 02/02/2026
4 calculés sur la base d'index estimés et/ou réel (détails au verso)

5
total HT 465,08 €
total TVA 34,23 €
total TTC 499,31 €

6 Merci de votre règlement avant le 16/02/2026

7
Date approximative du prochain relevé 28/04/2026
Date approximative de la prochaine facture ... 10/05/2026

8 votre règlement
Le règlement de votre facture peut se faire entre autre :
- Par prélèvement automatique ou mensualisation :
- Par CB à l'accueil OCYCLAD Centre
7 rue des Fontaines
28109 DREUX CEDEX
- Par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC à adresser à OCYCLAD Centre

référence facture 0000OC
référence compte client 000000CC
offre produit OCYCL'eau

M XXX XXXXX
1 RUE DE XXXXX
28500 COMMUNE

Montant
00000000027668OCC 49931

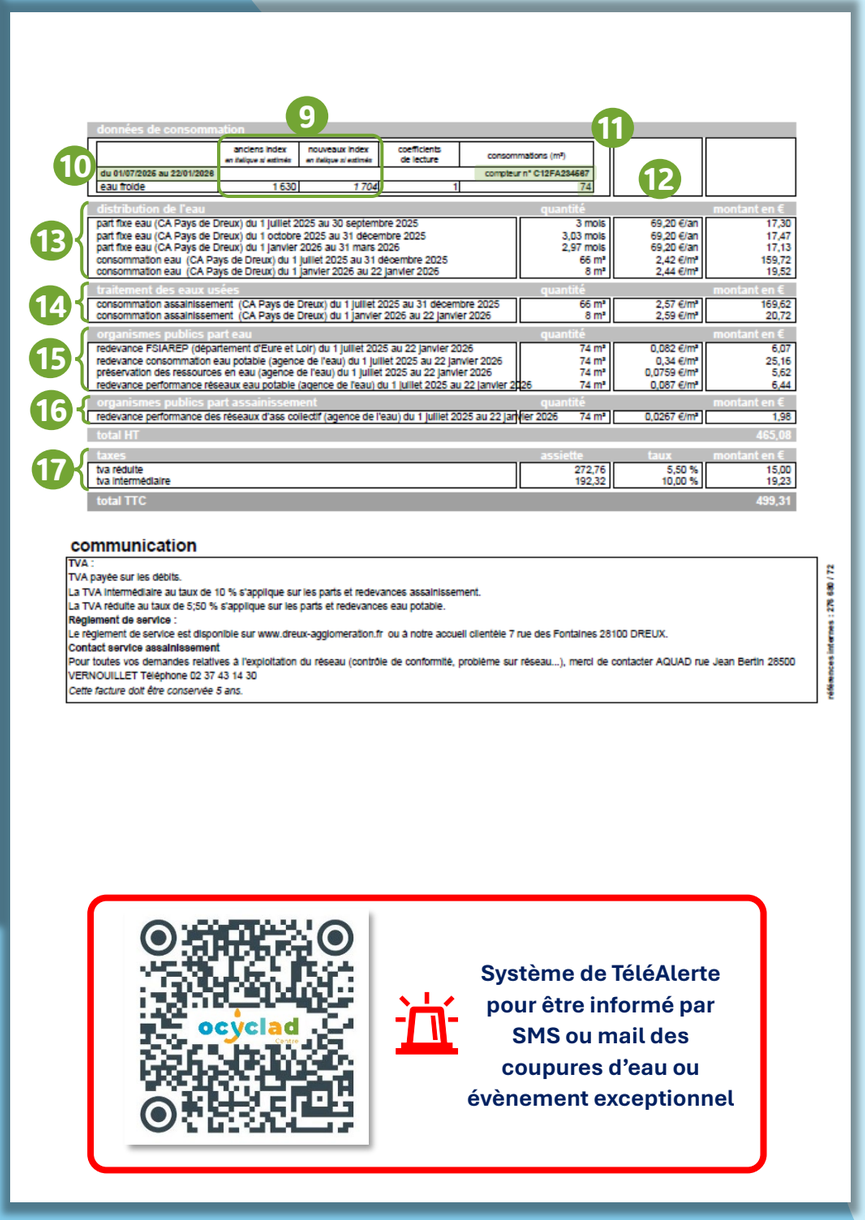

9 10 11 12 données de consommation

	anciens index en italique si estimés	nouveaux index en italique si estimés	coefficients de lecture	consommations (m³)
du 01/07/2025 au 22/01/2026				compteur n° C12FA234687
eau froide	1 630	1 704	1	74

13 distribution de l'eau	quantité		montant en €
part fixe eau (CA Pays de Dreux) du 1 juillet 2025 au 30 septembre 2025	3 mois	69,20 €/an	17,30
part fixe eau (CA Pays de Dreux) du 1 octobre 2025 au 31 décembre 2025	3,03 mois	69,20 €/an	17,47
part fixe eau (CA Pays de Dreux) du 1 janvier 2026 au 31 mars 2026	2,97 mois	69,20 €/an	17,13
consommation eau (CA Pays de Dreux) du 1 juillet 2025 au 31 décembre 2025	66 m³	2,42 €/m³	159,72
consommation eau (CA Pays de Dreux) du 1 janvier 2026 au 22 janvier 2026	8 m³	2,44 €/m³	19,52

14 traitement des eaux usées	quantité		montant en €
consommation assainissement (CA Pays de Dreux) du 1 juillet 2025 au 31 décembre 2025	66 m³	2,57 €/m³	169,62
consommation assainissement (CA Pays de Dreux) du 1 janvier 2026 au 22 janvier 2026	8 m³	2,59 €/m³	20,72

15 organismes publics part eau	quantité		montant en €
redevance FSIAREP (département d'Eure et Loir) du 1 juillet 2025 au 22 janvier 2026	74 m³	0,082 €/m³	6,07
redevance consommation eau potable (agence de l'eau) du 1 juillet 2025 au 22 janvier 2026	74 m³	0,34 €/m³	25,16
préservation des ressources en eau (agence de l'eau) du 1 juillet 2025 au 22 janvier 2026	74 m³	0,0759 €/m³	5,62
redevance performance réseaux eau potable (agence de l'eau) du 1 juillet 2025 au 22 janvier 2026	74 m³	0,087 €/m³	6,44

16 organismes publics part assainissement	quantité		montant en €
redevance performance des réseaux d'ass collectif (agence de l'eau) du 1 juillet 2025 au 22 janvier 2026	74 m³	0,0267 €/m³	1,98
total HT			465,08

17 taxes	assiette	taux	montant en €
tva réduite	272,76	5,50 %	15,00
tva intermédiaire	192,32	10,00 %	19,23
total TTC			499,31

communication

TVA :
TVA payée sur les débits.
La TVA intermédiaire au taux de 10 % s'applique sur les parts et redevances assainissement.
La TVA réduite au taux de 5;50 % s'applique sur les parts et redevances eau potable.
Règlement de service :
Le règlement de service est disponible sur www.dreux-agglomeration.fr ou à notre accueil clientèle 7 rue des Fontaines 28100 DREUX.
Contact service assainissement
Pour toutes vos demandes relatives à l'exploitation du réseau (contrôle de conformité, problème sur réseau...), merci de contacter AQUAD rue Jean Bertin 28500 VERNOUILLET Téléphone 02 37 43 14 30
Cette facture doit être conservée 5 ans.

références internes : 276 680 / 72

Système de TéléAlerte pour être informé par SMS ou mail des coupures d'eau ou évènement exceptionnel

ocyclad Centre

1 **Votre contact Ocyclad Centre**
Vous retrouverez le numéro de l'accueil clientèle ainsi que le numéro d'urgence disponible 24h/7

2 **Vos références à rappeler**
a : Votre adresse de facturation
b : Votre référence correspond à votre numéro client enregistré dans notre base clientèle
c : Votre numéro de contrat
d : Votre adresse de consommation

Votre offre et service

3 Le service indique si vous êtes alimentés en eau et raccordé ou non à l'assainissement.
Vérifiez bien si vous êtes raccordés/raccordable à l'assainissement (ou par exemple si vous êtes en fosse septique) afin d'adapter au mieux votre service.

4 Cette ligne indique si votre facture est basée sur un index réel (relève par un agent ou carte T mail ou courrier) ou estimé (basée sur votre historique de consommation).

5 **Montant de la facture**

6 **Date d'échéance de la facture**

7 **Date de la prochaine de la facture, date de la prochaine relève**

Moyens de paiement

8 Vous pouvez payer votre facture par prélèvement, mensualisation, CB (agence physique ou en ligne) ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.
OCYCLAD Centre est une régie de recette. Ainsi le recouvrement des factures relève directement du Trésor Public.

Ancien et nouvel index

9 Pour votre première facture, l'ancien index est celui transmis par votre ancien gestionnaire (Aqualia ou mairie). La date de cet index est
10 indiqué au 1er juillet sur votre facture (date de début d'Ocyclad Centre) mais il correspond bien à l'index présent sur votre dernière facture.
Un index estimé est indiqué en italique.

Numéro de votre compteur

11 Nous avons intégré les numéros de compteur transmis par l'ancien gestionnaire. Si vous constatez une différence, n'hésitez pas à revenir vers nous pour que nous fassions une correction.

12 **Consommation en m³**

Coût total de l'eau potable consommée

13 La part fixe correspond à votre abonnement qui couvre les charges fixes liées à l'entretien, la maintenance et l'amélioration du réseau et des ouvrages. Elle est calculée au prorata de la période facturée.
La part consommation dépend du nombre de m³ que vous consommez.

Coût total de l'assainissement

14 La part consommation contribue à couvrir les charges liées à la collecte et au traitement des eaux usées. Elle est calculée en fonction nombre de m³ d'eau que vous consommez.
Si vous n'êtes pas raccordable à un réseau d'assainissement, les lignes 14 et 16 n'apparaissent pas sur la facture. L'usager raccordable mais non raccordé devra s'acquitter d'une somme équivalente à la redevance.

15 **Organismes publics**
Les redevances eau et assainissement sont perçues pour le compte de
16 l'Agence de l'eau et dépendent du nombre de m³ consommés.
Elles contribuent au financement des actions de lutte contre la pollution des eaux ainsi qu'à la préservation de la ressource.

17 **Taxes**
La TVA réduite à 5,5% s'applique pour l'eau.
La TVA intermédiaire à 10% s'applique à l'assainissement.